

Rapport de l'assemblée de l'Organisme des Bassins Versants de la rivière Yamaska

Un membre du conseil municipal de Bolton-Ouest a assisté, le 24 mai 2013, au Grand Rassemblement de l'OBV Yamaska, qui se tenait à Granby. L'OBV Yamaska est l'organisation qui est en charge de la gestion des bassins versants de la rivière Yamaska qui s'écoule de notre territoire jusqu'au fleuve St-Laurent. Ce groupe est celui que la municipalité a mandaté pour évaluer la qualité de l'eau sur son territoire.

Le but de cette rencontre, à laquelle participait des élus, des représentants, des spécialistes aquatiques ainsi que des membres des communautés concernés, était de présenter un plan d'action en plus de 40 points qui vise à améliorer la qualité de la rivière Yamaska. Présentement, cette rivière est l'une des plus polluée de la province. Cette pollution vient principalement des déchets industriels et agricoles. Les organisateurs de l'événement ont eu à travailler fort pour obtenir un consensus et un engagement financier de divers partenaires politiques, de groupes privés et de bénévoles, afin de présenter un front uni au gouvernement provincial pour obtenir un financement.

Des tests sur la qualité de l'eau ont été effectués à partir des cours d'eau dans lesquels le lac Brome s'écoule. Ces tests ont démontrés une bonne qualité de l'eau, ce qui est une nouvelle positive pour Bolton-Ouest.

En ce qui concerne le plan d'action en plus de 40 points, il fut approuvé par le conseil régional des maires de la MRC Brome-Missisquoi. La municipalité de Bolton-Ouest continuera ainsi ses efforts pour protéger les eaux de ruissèlement et contrôler l'érosion des berges. Lors de la rencontre, le maire Gilles Decelles, de la ville de Lac-Brome, a proposé que les municipalités imposent une taxe au taux de 0,01\$ par tranche de 100\$ d'évaluation dans le but de dédier cet argent à la préservation de la qualité de l'eau. Ce montant représenterait 20 352\$ pour la municipalité de Bolton-Ouest. Nous avons cependant déjà dédié un montant plus élevé pour le contrôle de l'érosion qui provenait d'imposition de droits aux exploitants de carrières et sablières et 13 000\$ pour des tests de qualité d'eau. Ceci, pour nous donner une bonne idée de la qualité de nos bassins versant et des normes à établir à long terme.